

Montréal, le 20 décembre 2004

Par courriel

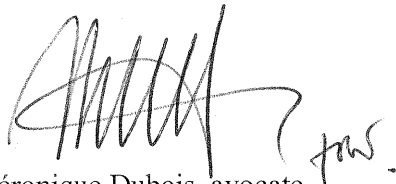
Destinataires : Tous les participants

Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2005-2006
Dossier R-3541-2004

Comme annoncé lors de l'audience du 16 décembre dernier, la présente vise à rappeler que, dans le dossier cité en objet, la date limite pour le dépôt des plans d'argumentation est le **6 janvier 2005 à 12h**.

Par ailleurs, la Régie demande aux participants de lui faire parvenir au plus tard le **22 décembre 2004 à 12h**, un estimé du temps requis pour présenter son argumentation. Le cas échéant, le participant pourra signaler sa préférence parmi la période prévue pour les plaidoiries, soit les 11 et 12 janvier 2005.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie